



Rapport

Date de la séance du CE : 24 août 2022
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2022.SIDGS.244
Classification : Non classifié

Subvention du Fonds de loterie en faveur du Papiliorama, à Chiètres

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.3	Coûts et calcul de la subvention	3
3.4	Financement	4
3.5	Délais	5
4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	5
5.	Répercussions financières	5
6.	Répercussions sur les communes, l'économie, l'environnement et la société	5
7.	Situation financière du Fonds de loterie	5
8.	Proposition	5

1. Synthèse

Installé à Chiètres (FR) depuis 2003, le Papiliorama jouit d'une grande popularité, notamment auprès de la population bernoise. Depuis sa création, il n'a eu de cesse de s'agrandir. La fondation d'utilité publique s'engage en faveur de la faune et de la flore tropicales et indigènes, dans une optique de protection de la biodiversité et d'information du public. Elle a déjà bénéficié de subventions du Fonds de loterie du canton de Berne en 2003 et en 2012.

Le projet Papiliorama 2030+ vise à réaliser tous les projets en attente et à compléter et moderniser les expositions existantes. Il a pour but de montrer l'importance de la biodiversité en présentant sa beauté dans un éventail aussi large que possible. À cet effet, il prévoit également la mise en place de nouvelles expositions et un agrandissement considérable – de plus de 3000 m² – de la surface intérieure du complexe.

Les coûts totaux du projet s'élèvent à 15 197 662 francs, TVA comprise. La subvention maximale du Fonds de loterie (déficit de financement) s'élève à 3 598 300 francs ; elle est destinée aux parties du projet qui sont accessibles au public et génèrent une plus-value notable.

2. Bases légales

- Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51), article 125, alinéas 1 et 3
- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), articles 62, alinéa 1, lettre c, et 76, alinéa 1, lettre e
- Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52), articles 26, 27, alinéas 1, lettre b et 2, 30, alinéa 1, 32, 43, alinéa 1, lettre c, et 56, alinéa 2
- Ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520), articles 31, alinéa 1, 35 à 37, 45, alinéas 1 et 2, et 54, alinéa 1

3. Description de l'affaire

3.1 Rappel

Le Papiliorama a été fondé à Marin (NE) en 1988. Après l'incendie dévastateur de 1995, il a été reconstruit et complété par le Nocturama. En 2003, il a déménagé à Chiètres (FR) pour des raisons de place, se retrouvant ainsi à proximité immédiate de la frontière avec le canton de Berne. Il n'a cessé de se développer et de s'agrandir depuis lors. Avec ses quelque 1000 papillons volant en liberté et ses 220 espèces animales, il est très apprécié des grands et des petits. Durant les années 2014 à 2019, soit avant la pandémie de COVID-19, la fréquentation moyenne s'élevait à 260 000 personnes par année. Quelque 800 visites guidées ont eu lieu chaque année pour des classes scolaires et d'autres personnes intéressées. La part bernoise du public s'élevait à près de 30 %.

Aujourd'hui, l'institution comprend bien plus que le Papiliorama proprement dit et le Nocturama. Le zoo pour enfants et le Jungle Trek sont venus enrichir l'expérience du public et rendre les visites encore plus attrayantes. Les derniers jalons ont été posés en 2017 avec l'ouverture de la nouvelle station d'élevage dans le cadre d'un projet « zéro coulisses » et en 2018 avec l'inauguration de l'exposition interactive « Papillons ». Le Papiliorama ne se contente pas de sensibiliser les visiteuses et visiteurs aux espèces animales et à leur environnement : il apporte également une contribution significative à la conservation d'espèces animales rares en hébergeant des couples reproducteurs. Il est membre de l'Association européenne des zoos et aquariums et de la faîtière nationale « zoosuisse ». La fondation a encore élargi le périmètre de ses activités en faisant l'acquisition d'une propriété sauvage au Belize, qu'elle a transformée en réserve naturelle. À Chiètres, cependant, le Papiliorama entend également laisser une place à la nature indigène.

Le Fonds de loterie du canton de Berne a déjà octroyé une subvention de 133 000 francs pour la reconstruction du Papiliorama à Chiètres en 2003 (ACE 284/2003) et, par la suite, une subvention de 50 000 francs pour le projet « zéro coulisses » (ACE 1777/2012).

3.2 Caractéristiques du projet

Le projet Papiliorama 2030+ vise à réaliser tous les projets en attente et à compléter et moderniser les expositions existantes. Il a pour but de montrer l'importance de la biodiversité en présentant sa beauté dans un éventail aussi large que possible. À cet effet, il prévoit également la mise en place de nouvelles expositions et un agrandissement considérable – de plus de 3000 m² – de la surface intérieure du complexe.

Les projets suivants sont prévus et, pour certains d'entre eux, en cours de réalisation (depuis le dépôt de la demande) :

- Canopea : les jardins suspendus des tropiques
- Nouvelle exposition sur les amphibiens
- Dans les eaux de la région des Trois-Lacs
- Tour d'observation
- Nouvelle volière « Pays des Trois-Lacs »
- Station d'élevage de papillons
- Aqua-terrariums pour poissons tropicaux d'eau douce
- Nouvel Arthropodarium

L'ambitieux projet est complété par le réaménagement de la volière du restaurant, une place de jeux intérieure, un jardin d'hiver, la modernisation de l'infrastructure existante – telle que celle du Jungle Trek –, et bien d'autres travaux encore.

3.3 Coûts et calcul de la subvention

Les coûts totaux s'élèvent à 15 197 662 francs, TVA comprise. Sur la base du code des frais de construction (CFC), 12 575 209 francs sont imputables pour le calcul de la subvention du Fonds de loterie.

CFC	Désignation	Coûts totaux en CHF	Coûts imputables en CHF
1	Travaux préparatoires	1 415 738	984 289
2	Bâtiment	9 194 391	8 851 848
3	Équipements d'exploitation	680 000	380 000
4	Aménagements extérieurs	755 677	643 200
5	Frais secondaires	717 500	0
8	Autres : installations et équipements	238 992	30 000
9	Équipement	1 108 809	786 809
	TVA	1 086 555	899 063
	Total	15 197 662	12 575 209

La subvention du Fonds de loterie est destinée aux parties du projet qui sont accessibles au public et génèrent une plus-value notable. Sont imputables les frais des bâtiments et des installations qui relèvent directement du domaine d'affectation. Par contre, les éléments suivants ne donnent pas droit à des subventions : salle vétérinaire et station de soins, nouvelle zone de restaurant avec cuisine et buffets, sentier piétonnier couvert, dispositif pédagogique (appareils et installations mobiles) et clôture de la zone.

Selon la nouvelle pratique du Fonds de loterie, les travaux préparatoires, qui figurent habituellement sous la rubrique CFC 1, sont pris en compte à hauteur de dix pour cent. Or, certains travaux préparatoires « standards », tels que les installations de chantier et les travaux de terrassement, sont mentionnés au CFC 2 dans le budget du projet. À l'inverse, le CFC 1 comprend des coûts entièrement imputables, par exemple ceux des fondations et des travaux de montage, de menuiserie et de plâtrerie. Les travaux préparatoires imputables à hauteur de dix pour cent dans les CFC 1 et 2 représentent 145 488 francs au total.

La subvention est calculée selon la formule figurant à l'annexe 1 OCJAr. Elle ne peut toutefois excéder le déficit de financement. Ainsi, la subvention maximale du Fonds de loterie pourrait s'élever à un montant arrondi de 3 841 770 francs selon la formule précitée, mais elle est limitée au déficit de financement qui subsiste, soit 3 598 300 francs ou 28,6 %.

Des projets réalisés hors du canton de Berne peuvent bénéficier de subventions à condition qu'ils revêtent une grande importance pour le canton (art. 27, al. 1, lit. b LCJAr). Les statistiques de fréquentation montrent indubitablement que ce critère est rempli. Le canton de Berne fournit en effet le plus gros contingent de visiteurs, avec 70 000 entrées par année, soit une part de 30 %. Les parts des cantons de Vaud (à peine 11 %) et de Fribourg (10 %) se situent loin derrière. Le critère d'une participation appropriée des autres cantons, en l'espèce des cantons romands, est lui aussi réalisé grâce aux subventions de la Loterie Romande et de la Loterie Romande Fribourg (cf. art. 27, al. 2 LCJAr).

3.4 Financement

Le projet ayant rencontré un accueil favorable, le financement est assuré et repose sur une très large assise.

Institutions	Contributions en CHF
Association de soutien ProPapiliorama	53 000
Fondations	3 899 000
Dons	3 102 362
Sponsoring (entreprises)	545 000
Loterie Romande	2 100 000
Loterie Romande Fribourg	1 900 000
Sous-total : financement assuré	11 599 362
Fonds de loterie du canton de Berne (déficit de financement)	3 598 300
Total	15 197 662

Entre 2003 et 2019 (soit avant la pandémie de COVID-19), la fréquentation a connu une croissance continue pour atteindre une moyenne d'environ 260 000 personnes par année entre 2014 et 2019. En parallèle, le chiffre d'affaires a presque doublé. Les travaux prévus dans le cadre du projet Papiliorama 2030+ augmentent encore l'attrait de l'institution. Cette dernière table sur une augmentation du nombre d'entrées et du chiffre d'affaires dans la nouvelle zone de restaurant. Elle prévoit en outre de majorer légèrement les prix d'entrée. Les recettes supplémentaires escomptées serviront, entre autres, à alimenter un fonds d'urgence et un fonds de rénovation.

Le Papiliorama finance son fonctionnement par les entrées, la restauration, une boutique et d'autres sources. En raison de la pandémie de COVID-19, la fondation a vu son chiffre d'affaires chuter et s'est retrouvée en manque de liquidités. Diverses contributions, dont un crédit

COVID-19 et des prestations d'assurance, l'ont aidée à franchir ce cap difficile. La situation s'est améliorée après l'abandon des mesures de lutte contre le COVID-19. Selon le développement projeté dans le plan d'affaires, l'augmentation attendue des recettes permettra de financer le Papiliorama sur le long terme.

3.5 Délais

La mise en œuvre du projet s'étendra de 2023 à 2027, selon toute prévision.

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le projet subventionné revêt une grande importance pour le canton au sens de l'article 27, alinéa 1, lettre *b* LCJAr, puisque près de 30 % du public est bernois. Les bénéfices des jeux d'argent sont affectés à des buts d'utilité publique et doivent profiter en retour aux joueuses et joueurs du canton. Tel est bien le cas de la subvention prélevée sur le Fonds de loterie, étant donné que le Papiliorama constitue une offre attrayante et fort appréciée dans de très larges pans de la population bernoise, indépendamment de l'âge, du sexe et du milieu social.

5. Répercussions financières

L'utilisation de bénéfices des jeux d'argent ne se répercute pas sur les finances publiques du canton de Berne. En particulier, le projet n'entraîne pas de coûts induits pour le canton.

6. Répercussions sur les communes, l'économie, l'environnement et la société

L'affaire n'a pas de répercussion directe sur les communes. On peut s'attendre par ailleurs à un effet positif sur la société, puisqu'il s'agit de développer une offre attrayante pour de nombreux Bernois et Bernoises. De plus, l'engagement du Papiliorama pour protéger la diversité de la faune et de la flore tropicales et indigènes et sensibiliser le public à ces questions influe positivement sur la conscience écologique de la population bernoise, la protection de la nature et la préservation de la diversité des espèces.

7. Situation financière du Fonds de loterie

L'avoir net du Fonds de loterie s'élevait à 108 224 090 francs au 15 juillet 2022. Déduction faite de tous les engagements, il est suffisant pour financer la subvention destinée à la Fondation Papiliorama.

8. Proposition

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver la subvention maximale de 3 598 300 francs à prélever sur le Fonds de loterie en faveur du projet Papiliorama 2030+.

L'utilisation du montant alloué relève de la compétence du Fonds de loterie du canton de Berne, rattaché au Secrétariat général de la Direction de la sécurité.